

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 juin 2023

SOUTHERN SNAKES – H-D C 83

Liste des présents :

- Gilles DENIS, Président
- Angélique TACHEZ, Sociétaire,
- Pieter CLOO, Sociétaire,
- Marietta DE WEERT, Sociétaire,
- Baptiste FEVRIER, invité sans droit de vote.

Liste des absents :

- Patrick COTTIN, Trésorier (démissionnaire)
- Stéphane PASCAL, Sociétaire ayant donné pouvoir à Pieter CLOO pour le représenter

1 - Démission du Trésorier, Patrick COTTIN :

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 18 juin 2023 prend acte de la démission de Patrick COTTIN, Trésorier de l'association.

2 - Election du nouveau Conseil d'Administration / Bureau :

Compte tenu de la vacance du poste de Trésorier et de la seule candidature d'Angélique TACHEZ, les membres présents et représentés acceptent dans un premier temps à l'unanimité de déroger à l'article 8 des statuts prévoyant que la candidature au poste de Trésorier nécessite une ancienneté d'au moins un an après probation, ce qui n'est pas le cas pour Angélique TACHEZ.

Après explications données à l'assemblée par Angélique TACHEZ, à la demande du Président, sur sa motivation pour occuper cette fonction du fait de son récent changement de point de vue en la matière, il est procédé au vote par les membres présents et représentés.

Les résultats sont les suivants : 1 abstention et 5 voix pour,
Angélique TACHEZ est donc déclarée élue.

Le Bureau et le Conseil d'Administration seront désormais composés de la façon suivante :

- Gilles DENIS, Président
- Angélique TACHEZ, Trésorière

3 – Approbation des statuts et du règlement intérieur :

Pour tenir compte de la démission de Patrick COTTIN, anciennement Trésorier et de l'élection du nouveau membre du Conseil d'Administration et du Bureau, l'article 1 du règlement intérieur est modifié en conséquence et les statuts et le nouveau règlement intérieur, tenant compte de la modification, sont approuvés à l'unanimité et signés par les nouveaux élus.

4 - Formalités administratives :

Le Président sera chargé de réaliser les formalités administratives de modification de l'association dans le respect des délais légaux, tant auprès du greffe des associations que de l'établissement bancaire de l'association.

Fait à La Farlède, le 18 juin 2023

Angélique TACHEZ, Trésorière



Gilles DENIS, Président

